

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN
Comité de Collaborateur.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRE
G. DESILETS & FRÈRE.

Feuilleton du "JOURNAL."

LORPHELINE DE JAUMONT.

CHAPITRE XIV
VENGEANCE

L'heure était proche où le fiancé d'Hélène allait enfin toucher la récompense de sa longue et patiente trahison.

A l'approche de la nuit, l'armée allemande commença son mouvement.

Le soir ni Schultz, ni Guillaume ne reparurent à Sainte-Marie, ils avaient prévenu Marguerite de ne pas s'inquiéter de leur absence; elle crut que le maréchal les avait retenus et continua avec le curé à transformer l'église en ambulance. La vérité est que le brasseur et son compagnon venaient d'être arrêtés comme espions.

Le rapport du maire avait produit ses fruits.

Lui, cependant sans se douter qu'il eût si bien réussi, avait fait arborer à sa maison le drapeau blanc à croix rouge pour se préserver de tout danger, et s'appretait à profiter de la victoire pour qui elle se décidait.

Quant au uhlan blessé, il avait fait disparaître sous son coussin une cuiller d'argent appartenant à son ami, et méditait sur les moyens les moins compromettants d'annexer à sa personne la grosse montre d'or que M. le Maire avait eu l'imprudence de tirer de son gousset devant lui.

CHAPITRE XV.
GRAVELOTTE.

Depuis le double échec essuyé par l'armée française à Forbach et à Reischoffen, le maréchal Bazaine, fortement établi sous le canon de Metz, tenait, seul, tête aux envahisseurs.

Le 14, au matin, il jugea imprudent de demeurer plus longtemps dans l'inaction; trois armées le menaçaient à la fois : le prince héritier le débordait par sa droite.

Le prince Charles déployait son armée sur son front.

Le général Steinmetz le tournait par sa gauche.

Les troupes reçurent l'ordre de passer sur la rive gauche de la Moselle.

Le mouvement commença.

Pendant cette opération, une cour martiale s'était réunie pour juger sommairement les deux espions arrêtés la veille.

Ces sortes de procédures ne sont pas longues.

Schultz et Guillaume étaient gardés à vue, dans la cour d'une petite ferme, placée presque aux avant-postes. Dans le cas très probable où ils seraient condamnés, le poste de garde serait le peloton d'exécution.

Comme on le voit, il n'y aurait pas de temps perdu.

Le brasseur fut introduit le premier.

— Votre nom ? demanda le colonel, faisant les fonctions de président.

— Schultz, de Sainte-Marie-des-Chênes, père du capitaine Frédéric Schultz, tué à Wissembourg, à la tête des turcos, pour sauver l'armée.

Les juges se regardèrent avec un étonnement douloureux, car le nom du jeune capitaine et son héroïque dévouement leur étaient connus.

— Avez-vous d'autres enfants ?

— Quatre encore, dont un fils, Georges Schultz, engagé comme volontaire, pour venger son pays et son frère, et trois filles, dont l'une, Marguerite, a seule défendu ma maison incendiée et fait feu sur les uhlands.

— Vous dites que votre maison a été incendiée ?

— Oui, et il n'en reste pas grand'chose.

— Prenez garde, accusé, nous savons de source certaine qu'une seule maison a été incendiée.

— Oui, mon colonel, une seule, mais c'est la mienne.

— Le même rapport établit que vous étiez absent du village au moment où les coureurs ennemis y sont entrés. Est-ce vrai ?

— Parfaitement vrai.

— Ou étiez-vous ?

— Dans la forêt de Moyeure.

— Seul ?

— Non; j'étais avec mon domestique.

— Vous avez dû y rencontrer les Prussiens ?

— En effet, je les ai rencontrés à mon retour, et c'est moi qui, d'un coup de fusil, ai abattu le lieutenant, dont le cheval a été, plus tard, ramené par Guillaume.

— Quel est ce Guillaume ?

— Mon ancien domestique, celui qui, le premier, a découvert la trahison des charbonniers.

— Il est fâcheux, fit le colonel, d'un air de doute, qu'ayant fait tant de belles et utiles actions, vous n'avez eu personne pour témoin.

— J'en ai cinquante et plus dans le village.

— Sauf le maire, toutefois, car son rapport vous contredit de tout point.

— Le maire est mon ennemi.

— Pourquoi cela ?

— Je ne saurais le dire.

— C'est singulier. Greffier, lisez le rapport.

Schultz écouta, impassible.

— C'est un tissu de mensonges d'un bout à l'autre, dit-il, quand la lecture fut terminée. Je demande une enquête.

— Nous verrons si elle sera nécessaire, fit le colonel. Qu'on introduise le second accusé.

Les réponses du braconnier furent identiques à celles de son maître.

Le capitaine rapporteur était lui-même ébranlé par le calme et l'accent de sincérité des accusés. Il se leva pour demander qu'on les retint, sous bonne garde, jusqu'à plus ample informé.

En ce moment, une décharge d'artillerie éclata soudain sur la route de Boulay.

L'ennemi, prévenu par ses espions, attaquait en masse les deux seules divisions restées sur la rive droite de la Moselle.

C'était encore une surprise, surprise qui pouvait être désastreuse, vu la force numérique des Prussiens.

Ils étaient au moins trois contre un. Quatre-vingt-dix mille contre trente.

Le Conseil allait prononcer l'acquiescement pur et simple des accusés, la brusque attaque des Prussiens renouvela les soupçons de plusieurs.

A la majorité d'une voix, la cour ordonna que les deux prisonniers seraient gardés, là où ils étaient, par quatre soldats, qui ne les perdrait pas de vue.

— Donnez-moi un fusil, et laissez-moi me faire tuer ! s'écria Schultz.

Mais, déjà, colonels et officiers couraient à leur poste. La canonnade devenait furieuse et dominait, de sa voix puissante, le roulement sourd de la mousqueterie.

Du lieu où se trouvaient les prisonniers l'œil embrassait admirablement le théâtre de l'action, depuis le village de Sainte-Barbe jusqu'au-delà de la route de Boulay, environ 7 kilomètres d'étendue.

La ligne de combat des Prussiens devait avoir près de 10 kilomètres, sa droite s'appuyant sur la Moselle et sa gauche se développant au sud des bois de Boulay, occupés par le centre de l'armée.

Le corps du général Decaen, qui se préparait à passer la rivière, avait été le premier assailli.

Il résista admirablement.

Schultz, Guillaume et les sentinelles ne songeaient plus qu'à une chose, regarder.

Seulement, de temps en temps, le taureau des Vosges serait les poings et poussait une sorte de mugissement quand les Français paraissaient plier.

Le feu de l'ennemi, qui prenait à revers la division engagée, la décimait sans qu'elle put répondre.

Les rangs s'éclaircissaient à chaque décharge, mais sans se rompre, et, sous une grêle de balles, le général galopait sur le front de ses colonnes, pour les reformer.

Soudain, cheval et cavalier roulèrent sur le sol.

Les six hommes poussèrent à la fois un cri de douleur, qui se changea en un cri de joie, quand le général, se relevant, sauta sur un nouveau cheval, que lui abandonna un dragon.

Presque au même moment, une masse sombre se montra à l'extrême droite de l'ennemi et apparut au sommet d'une colline qui la dominait.

— Ce sont les pantalons rouges ; vive la France ! cria Guillaume.

Un éclair subit embrasa le front de la masse qui pendant quelques minutes, disparut derrière un nuage de fumée.

Par un mouvement, aussi habile qu'audacieux, le général Ladmiraunt venait de tourner les Prussiens qui, criblés de balles à leur tour, se replièrent précipitamment sur leur centre, laissant derrière eux une longue et sanglante traînée de morts et de blessés.

Mais, l'ennemi avait pour lui le nombre. Un régiment français avançait audacieusement à travers la plaine pour renforcer un corps posté sur la route de Boulay ; une forte colonne prussienne, appuyée par de la cavalerie, se porta au-devant pour l'écraser, avant qu'il eût pu opérer son mouvement.

— Ils sont perdus ! fit Schultz en se couvrant les yeux.

Tout-à-coup, le régiment s'ouvrit, démasquant douze mitrailleuses.

Il y eut comme une explosion de volcan.

La colonne prussienne tourbillonna sous cet ouragan de feu, se disloqua comme un navire qui éclate, et cavaliers et fantassins, se heurtant, s'écrasant, s'enfuirent dans un épouvantable désordre, trébuchant sur des montagnes de cadavres, sur un effroyable entassement de morts et de blessés.

Ce n'était pourtant qu'un épisode du combat. L'artillerie française, ramenée au galop sur le champ de bataille, prenait position ; à chaque instant de nouveaux canons, mis en batterie, envoyaient, à travers la plaine, une pluie d'obus et de boulets sur les villages de Sainte-Barbe et du Gras, fortement occupés par l'ennemi.

La position devenait intenable, le clocher de l'église du Gras venait de s'écrouler, les maisons flambaient comme des torches de paille.

Force fut aux Prussiens de sortir ; leurs bataillons noirs commencèrent à battre en retraite, lentement en bon ordre à travers les vignes, dans lesquelles ils se dessinaient comme une succession de murs épais qui, de minute en minute, s'éclairaient d'un long cordon de feu.

De temps en temps, un sourd crépitement éclatait, les mitrailleuses envoyaient une volée de balles, et il se produisait, dans les lignes ennemis, comme une échancre dans une muraille qui s'écroule.

Mais la brèche se refermait aussitôt et la ligne de feu recommençait à couvrir d'un bout à l'autre de la haie vivante, en face de laquelle avançait, parallèlement, une série de lignes rouges et noires, moins nombreuses, moins profondes, mais au mouvement plus accentué, et dont le feu plus vif semblait ne jamais s'éteindre.

Derrière ces lignes rouges, plaine, bois et collines redevenaient silencieux, on eût dit un orage qui va s'éteignant dans le lointain, et derrière lequel le vent balait dans le ciel les nuages grisâtres, pour les entasser à l'horizon.

A neuf heures du soir, les derniers coups de feu cessaient de se faire entendre et l'armée française allumait ses feux de bivac sur les positions occupées le matin par l'ennemi.

Grâce à l'animosité de M. Conderc, le brasseur Schultz venait d'assister à notre première victoire.

Le digne magistrat ne songea à s'en réjouir.

L'héroïsme avait, encore une fois, triomphé du nombre, et la victoire était encore plus glorieuse pour nos armes que celle de Borny.

A continuer

QUESTION OUVRIÈRE

L'Idée coopérative dans le monde ouvrier.

Depuis les décrets de la Constituante faisant disparaître les dernières traces des anciennes corporations, si pacifiques, si bienfaisantes et si prospères, l'expérience a été faite d'un nouveau régime du travail, et aujourd'hui il est permis de dire hautement que l'expérience a été conclue.

L'homme émancipé devait trouver sa propre liberté et n'avait plus besoin de la tutelle des associations. Or qu'est-il résulté de ce principe ? L'homme livré à lui-même est tombé dans les misères de l'individualisme et de l'isolement, qui ont reçu le nom de prolétariat : le métier, dépourvu de protection contre les entreprises de la spéculation, est devenu sans honneur et sans garanties ; et, par une suite naturelle des choses, du jour où les intérêts pourtant si semblables des patrons et des ouvriers ont été séparés, a commencé entre eux cette guerre acharnée qui dure depuis près d'un siècle.

Fatigués d'une liberté et d'un isolement qui ne leur apportaient que les tourments de la faim et les tristesses honteuses d'un foyer instable les ouvriers ont eu recours à l'association comme à leur suprême salut, et de toutes parts chambres syndicales, sociétés coopératives...etc. se sont fondées sans préjudice des sociétés secrètes où ils pensaient trouver l'assistance fraternelle qu'ils rencontraient autrefois dans les vieilles corporations.

Mais les liens communs qui unissaient autrefois les membres d'un même métier c'est-à-dire l'esprit de foi, les intérêts analogues, les honneurs et les règlements d'une association puissante et respectée, n'existaient plus et les chambres syndicales n'ont été trop souvent qu'un élément nouveau de luttes et de haines.

Enfin les patrons ont formé des chambres syndicales, mais pour défendre leurs propres intérêts, devenus distincts de ceux des ouvriers.

De ces associations formées dans un but d'hostilité sont nées, comme un fruit na-

tural : les coalitions et les grèves, au détriment de tous les intérêts.

C'est alors que de tous ces conflits a surgi l'idée si lumineuse, si logique, si opportune et si bienfaisante de la paix sociale, rendue au monde si tourmenté du travail par l'union des patrons et des ouvriers groupés en un seul faisceau dans une association corporative, et reliés les uns aux autres par les relations normales d'un même métier, des intérêts communs, des droits et des devoirs réciproques : le tout éclairé et vivifié par la foi chrétienne.

Telle est l'idée mise en avant si courageusement et si nettement par l'œuvre des Cercles catholiques.

Il semble vraiment que cette idée a déjà fait son chemin dans les masses et dans le monde des travailleurs. Le mot de corporation est maintenant employé dans le langage usuel et de plus en plus dans un sens analogue à celui du passé ; plusieurs chambres syndicales de patrons parisiens ont déjà été amenées, par la force des choses, à s'occuper des intérêts de la classe ouvrière, et pour ne citer que les points principaux de leurs préoccupations : la création d'écoles et de cours professionnels, l'organisation d'une exposition, la distribution de récompenses, la fondation d'un bureau de placement, l'idée émise de l'introduction des travailleurs dans les chambres de commerce ; voilà des symptômes du progrès lent mais réel que fait l'idée corporative dans le monde du travail.

L'idée recevrait sa consécration législative et prendrait bientôt un plein épanouissement, si les chambres adoptaient l'amendement tout dernièrement proposé par M. de Mun et par le groupe de la droite, et ayant pour but de reconnaître une existence légale, avec la capacité de posséder et de recevoir, aux syndicats mixtes de patrons et d'ouvriers.

Ce jour-là la question sociale se trouverait en présence de sa seule solution : l'idée corporative.

EVARISTE MARTIN.

UNE MORDANTE SATIRE.

Le Voltaire, dans un article intitulé By-sance, expose ainsi très nettement par la plume de M. Weiss, la cause du désastre des Français au Tonquin :

Ce qui a frappé mortellement Rivière ce n'est pas une balle annamite, c'est l'esprit bizantin de nos groupes parlementaires, ce sont nos fausses conceptions gouvernementales, c'est notre impuissance à constituer un gouvernement, qui s'est prolongée depuis le 30 janvier 1882 jusqu'au mois de février 1883 !

Qu'a-t-on fait en France, depuis une année et plus que Rivière et ses compagnons luttent là-bas contre les multitudes, le climat, le défaut de ressources, les intrigues et les complots de nos rivaux européens ?

Qu'a-t-on fait en France pendant qu'une poignée de vaillants Français prenait, évacuait, reprenait et défendait les provinces et des citadelles ?

A-t-on pensé à leur envoyer en temps utile des renforts suffisants ? Non

A-t-on résolu de leur donner l'ordre de se rembarquer, et renoncé à une entreprise qu'on ne pouvait évidemment poursuivre avec cinq cent hommes ni avec mille ! Pas d'avantage.

On a débité des tirades sur les expéditions lointaines, leurs périls, et leurs avantages.

— Au secours ! Vite, je suis serré dans une corde de quarante mille Asiatiques.

On leur a fourni des canons et des chaspepots... Des renforts ! J'étouffe !... Dépêchez-vous !... Dans huit jours peut-être il sera trop tard. Dans huit jours nous seront massacrés, et Hanoi de nouveau perdu.

— Tenez encore huit jours commandant ! Tenez huit jours ! Nous examinons une affaire capitale : nous discutons si c'est un civil ou un militaire qui commandera dans Hanoi. La Chambre des députés tient pour un civil ; le Sénat pour un militaire : la presse est très divisée et le conseil des ministres aussi. Courage, commandant, courage ! Tenez bon ! Quel est votre avis ! Qu'aimez-vous mieux, un civil ou un militaire ?...

.....

Sous l'ancien gouvernement de France je veux dire sous Henri IV, Louis XIV ou Louis XV, on n'y eût pas mis tant d'ambages.

DECRET

de la Sacrée Congrégation des Rites, proclamant Saint Vincent de Paul patron de toutes les Conférences et Sociétés de charité, pour la France.

La divine providence a donné au monde saint Vincent de Paul, comme un admirable modèle de la compassion envers

les pauvres, et comme un chef illustre destiné à propager au loin les œuvres de la charité chrétienne. S'étant fait pour cela tout à tous, il a passé en faisant le bien, et il a laissé l'héritage de son esprit aux prêtres de la congrégation de la Mission, dont il est le fondateur, et aux Sœurs de la charité. A ces prêtres et à ces religieuses se sont joints plus tard, en très grand nombre, des laïques qui, inspirés par les mêmes sentiments de bienfaisance, et invoquant le patronage de saint Vincent, ont entrepris des œuvres admirables de miséricorde tant spirituelle que temporelle, sans reculer devant aucune fatigue, ni aucune difficulté, ni aucune dépense. Ainsi s'est fondée cette œuvre dite des Conférences, qui, née à Paris en l'année 1833, s'est répandue presque dans toutes les parties du monde où l'Eglise catholique a des fidèles, et a produit des fruits aussi abondants que salutaires. C'est pourquoi les membres de cette Œuvre, désirant célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation, ont formulé le vœu que saint Vincent, déjà regardé par eux tout naturellement comme leur maître et leur protecteur, fût établi et proclamé céleste Patron par l'autorité du St Siège apostolique. Les Rmes Chefs des diocèses de France, entrant dans cette pensée, ont fait la même demande, auprès du Souverain-Pontife Léon XIII, en faveur de toutes les conférences de la France.

Sa Sainteté, sur la proposition du secrétaire de la Sacrée Congrégation des Rites, soussigné, accueillant avec empressement ces prières et ces demandes, a daigné proclamer et établir saint Vincent de Paul comme patron spécial auprès de Dieu, de toutes les sociétés charitables se rattachant d'une manière quelconque à son nom, qui existent sur le territoire français.

Elle a ordonné, en conséquence, qu'une lettre apostolique fût expédiée à ce sujet en forme de Bref.

Le 30 avril 1883.

L. S. Cardinal BARTOLINI,
Préfet de la S. Congrégation
des Rites.
Laurent SALVATI,
Secrétaire.

HEUREUX PAYS !

On lit dans un journal belge :

Parmi les annuaires qui voient le jour, chaque année en Europe, il est un attrait tout particulier pour les Belges, c'est *L'Almanach officiel de la principauté de Monaco*.

La mère de l'excellent prince régnant de Monaco est une comtesse de Mérode. Son mariage a eu lieu à Bruxelles, en l'église paroissiale des Minimes, en 1840, le jour même où sa sœur épousait le prince de la Cisterna, dont le fils Amédée occupa pendant quelque temps le trône d'Espagne.

Quand le prince Monaco réorganisa son petit corps de troupes c'est parmi nos anciens zouaves pontificaux de Belgique qu'il vint les choisir, et les désignations des hommes furent faites par notre comité supérieur des œuvres pontificales. Ajoutons que chaque hiver les Belges comptent pour une partie notable dans les étrangers qui vont respirer, sous les délicieux ombrages de Monaco, les senteurs parfumées de la brise de l'Orient.

L'Almanach officiel de Monaco, dont le calendrier est ce qui importe le moins, forme un charmant volume, richement imprimé, plein de renseignements statistiques et historiques des plus intéressants.

On se croit à Monaco quand on le parcourt. Il prouve que cette petite principauté est admirablement réglée sous le rapport administratif.

Tous les services publics y sont représentés. Là, jamais d'impôts, pas de discordes, pas de dissensions !

La famille régnante occupe le pouvoir, sans désemparer, depuis la fin du X^e siècle. C'est la dynastie la plus ancienne de l'Europe !

Somme toute, *L'Almanach de Monaco* est un petit volume de bibliothèque, à conserver et à consulter. Il pourrait servir de modèle à de grands livres similaires, lesquels sont loin de l'égaliser sous une foule de rapports.

On télégraphie de Yonkers que la locomotive et trois wagons d'un train de marchandises ont été culbutés par la rencontre de sept gros rochers qui avaient été placés par des malfaiteurs inconnus sur la voie du New-York City and Northern, à un quart de mille au sud de la gare de South Yonkers.

L'impératrice d'Allemagne a écrit à la reine Victoria, afin de lui exprimer sa profonde sympathie pour les victimes de la catastrophe de Sunderland.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 28 JUIN 1883.

Nous avons à enregistrer cette semaine toute une série de fêtes splendides.

Nous n'avons ni le temps, ni l'espace de relater en détails les diverses parties des programmes de notre brillante St Jean-Baptiste, de la fête charmante que l'on a faite à M. l'Administrateur du diocèse au couvent des Dames Ursulines, à l'occasion de ses noces d'argent comme chapelain de l'institution, et de la brillante séance dramatique, littéraire et musicale qui a terminé l'année scolaire au Séminaire de cette ville. Constatons cependant que, cette année, notre fête nationale a été chômée avec le même entrain et le même éclat que les années passées.

MM. les officiers de la société St-Jean-Baptiste qui ont dirigé l'organisation, les membres si nombreux et si dévoués, recrutés parmi les diverses classes de la population et qui, joints aux diverses associations de la cité, ont donné tant de relief au cortège qui a traversé nos rues, méritent les plus chaleureuses félicitations.

A voir la longue file de chars allégoriques traduisant, par des emblèmes parfaitement choisis, le patriotisme de toutes les sections des arts et métiers, du commerce, des corps civiques de toutes spécialités, on se sentait orgueilleux de la force du sentiment national qui avait pu provoquer tant d'ingénieuses affirmations.

La solennité religieuse qui a ouvert la démonstration à la cathédrale a été une des plus brillantes que l'on puisse désirer. L'ion M. A. G. avec le concours du chœur des Dames s'est acquitté avec un succès merveilleux de la partie musicale.

Le sermon de circonstance par le Rvd. Mess. Biron, professeur de rhétorique au Séminaire, a été un remarquable morceau d'éloquence sacrée. L'élévation des idées, la délicatesse de la forme, la pureté de la diction s'y trouvaient heureusement réunies pour fortifier dans les cœurs le sentiment religieux qui est la véritable base du vrai patriotisme.

Après le défilé du cortège agrémenté de fanfares joyeuses et de chants patriotiques, les orateurs ont donné libre cours à l'expression du sentiment national, aux grands applaudissements de la foule, et de brillants discours ont été prononcés par MM. T. E. Normand, A. Turcotte, J. B. L. Houll, A. P. Cressé, H. Malhiot, R. Cooke et P. Voyer.

Dans la soirée, un splendide feu d'artifice lancé de l'Hôtel-de-Ville et entrecoupé par les harmonies de la fanfare trilluvienne qui se surpassait dans l'exécution de nos airs nationaux, mit un digne couronnement à la fête.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la démonstration du matin et les girandoles de la soirée, toute la population s'était portée dans la splendide et vaste salle du nouveau pensionnat des Ursulines, où M. l'Administrateur devait être l'objet de la démonstration préparée par l'institution à l'occasion de ses noces d'argent.

Une centaine de prêtres venus de tous les points du diocèse ainsi que nombre d'amis de l'éducation se trouvaient là pour joindre leurs félicitations et leurs souhaits à ceux de la communauté et partager les joies de cet heureux anniversaire que l'on avait fait coïncider avec la distribution solennelle des prix et l'ouverture des vacances.

Pour donner une idée de cette démonstration charmante, véritable bouquet formé des fleurs les plus fraîches et les plus embaumées que puissent faire épanouir dans les cœurs la vénération, l'affection filiale et la reconnaissance, il faudrait la genèse de la délicatesse qui a présidé à toute la merveilleuse série des moyens ingénieux employés pour redire, sous toutes les formes du langage et des emblèmes, les sentiments de la communauté et des élèves envers le bien aimé chapelain.

Nous nous contenterons de constater à l'honneur du vénéré héros de la fête, qu'il n'y a que la sollicitude du pasteur, les affections du père, les œuvres de bénédiction du directeur spirituel accumulées pendant un quart de siècle qui puissent provoquer une pareille expression de tout ce que l'affection et la reconnaissance ont de plus suave.

Le lendemain nous apportait une autre fête, le couronnement joyeux des travaux scolaires au séminaire des Trois-Rivières. Le clergé était encore plus nombreux que la veille, et la vaste salle du séminaire ne suffisait pas à contenir la foule des amis de l'éducation et les parents des élèves.

La séance devait remplir un programme des plus intéressants, ou le chant, la musique, les tournois d'élocution et l'action dramatique avaient chacun sa place. Hétons nous de dire que tout a réussi à merveille et que la séance a été vraiment attrayante.

M. Léon Arcand qui a prononcé le discours d'ouverture, s'est acquitté de sa tâche avec un rare talent.

Les concours des rhétoriciens, MM. Arthur Panneton, Ernest Fussey, Edouard Bourgeois, Louis Denoncourt et Eugène Godin pour le prix d'élocution, a été palpitant d'intérêt. Chacun des concurrents a révélé au jury chargé de prononcer, des

aptitudes oratoires diverses à la vérité mais démontrant chez tous un talent brillant et très cultivé. M. Ls. Denoncourt a remporté la majorité des voix mais chacun de ses collègues a eu sa part méritée d'éloges.

Après le concours des rhétoriciens, commençait l'émouvante tragédie intitulée "Thomas Morus."

Ce drame historique si palpitant d'intérêt, a été interprété d'une façon vraiment remarquable. Les principaux acteurs MM. L. Arcand, A. Gravel, P. Milete, B. Lahaie, D. Marchand, E. Sicard, F. Allard et E. Godin ont montré une aisance d'action, une facilité d'élocution et une intelligence de leurs rôles au-dessus de ce qu'on s'attend à trouver d'ordinaire chez des élèves de collège. A plusieurs reprises, dans l'interprétation des parties les plus saillantes de la pièce, ils ont su produire dans l'auditoire une émotion si profonde que plusieurs ne purent réjouir leurs larmes. Ça été un beau succès.

Nous devons faire une mention toute spéciale du corps de musique des élèves qui a un choix exquis de morceaux brillants et dont l'exécution demande une culture avancée; et aussi, du chœur puissant qui a chanté avec tant d'entrain, de précision et d'harmonie les chants montagnards et patriotiques, qui sont d'ordinaire, pour tous, surtout pour les anciens élèves, une des plus délicieuses parties des séminaires de collège.

La séance s'est terminée par un acte qui honore grandement la générosité des élèves du Séminaire et qui ne manquera pas d'aller droit au cœur du vénérable Evêque des Trois-Rivières, qui occupait toujours la première place à ces séances et dont l'absence cause aujourd'hui un si grand vide. Nous voulons parler de l'offre que les élèves ont fait spontanément à Sa Grandeur des prix et des palmes gagnés par le dur labeur de l'année scolaire.

M. l'Administrateur a accepté au nom de Sa Grandeur ce cadeau plus précieux que l'or et les articles du plus grand.

Ces élèves méritent vraiment les plus chaleureuses félicitations pour avoir su trouver dans leur cœur cet ingénieux moyen de témoigner de leur vénération et de leur attachement au premier Pasteur du diocèse.

ACTUALITES.

Le Witness publie un article aussi stupide que méchant contre la béatification de Mgr de Laval.

On lit dans la Minerve.

On dit que les autorités de l'Université Laval ont donné avis au Conseil des évêques de la province que si la question de l'Université Laval n'était pas réglée conformément au dernier décret du Saint-Siège, les cours de l'Université et de sa succursale à Montréal ne seraient pas ouverts après les vacances.

Les journaux de Québec publient les rumeurs suivantes. Nous les donnons pour ce qu'elles valent.

"On assure que les honorables MM. Ross et Taillon doivent entrer dans le ministère. On dit même qu'ils ont officiellement accepté."

"MM. Ross et Taillon sont à Québec depuis quelques jours."

"L'hon. M. Mousseau serait fait juge et M. Taillon deviendrait premier-ministre."

"M. Beaubien serait probablement le nouvel orateur."

A partir de lundi il n'y aura plus de trains de nuit sur le chemin de fer du Nord.

Le train du soir sera remplacé par un convoi-éclair qui laissera Québec et Montréal à 4 h. p. m. tous les jours, et fera le trajet en cinq heures et 20 minutes.

Le train de la malle laissera, comme le présent, la gare du Palais à 9 h. a. m.

On dit que par son contrat avec la Cie du lac St-Jean, M. Beemer se charge de la construction de toute le chemin, moyennant le transport de tous les subsides accordés à la Cie.

Les travaux devront être complétés d'ici au 1er septembre 1886.

Le nouveau collège de Ste Thérèse a été inauguré mardi par Sa Grandeur Mgr Fabre.

Une grand'messe fut d'abord chantée dans l'église de la paroisse; après quoi le clergé se forma en procession avec Mgr Fabre qui se rendit au collège et le bénit solennellement.

Le cout de ce collège est, dit-on, de \$80,000.

NOUVELLES LOCALES.

La présentation des candidats pour les élections municipales a eu lieu mardi à l'Hôtel-de-Ville. M. S. Dumoulin a été continué comme maire, sans opposition; ont également été élus par acclamation M. le Dtr Gervais, pour le Quartier N-Dame et M. Teasdel pour St Philippe. Dans Ste Ursule MM. P. A. Boudreault, Louis Brunel et Reynar sont sur les rangs; et dans le quartier St Louis, MM. U. Martel, Jourdain, Nap. Lajoie et J. B. Dumont ont été mis en nomination.

La Cour est ajournée au 6 Juillet pour

rendre jugements dans les causes du dernier terme. Le lendemain suivra la vacance du Barreau.

C'est lundi prochain qu'a lieu à Joliette la réunion annuelle des anciens zouaves pontificaux.

A raison de la fête de la S. Pierre et de celle de la Confédération, lundi 2 juillet, le Journal ne sera publié que jeudi prochain.

La distribution solennelle des prix a eu lieu hier au Séminaire de Nicolet. Il y a eu à cette occasion une intéressante séance littéraire et musicale.

Le surintendant des chemins, M. O. Z. Hamel, nous prie d'engager les citoyens, à l'avenir, de nettoyer la rue en face de leur résidence tous les samedis soir, afin que nous ayons, le dimanche, des rues convenables.

Quartier St Louis.

M. Philippe Jourdain, inscrit comme candidat à la charge d'échevin pour le quartier St Louis, nous prie d'informer les électeurs qu'il retire sa candidature à la présente élection. Des raisons personnelles le forcent à décliner l'honneur que ses amis veulent bien lui offrir et il les engage en conséquence à accepter sa résignation.

PELERINAGES.

Il y aura lundi le 16 Juillet prochain deux pèlerinages à Ste Anne de Beauport. L'un partira de Champlain à 7 hrs. A. M. et fera escale à Batiscan et à Québec. L'autre partira de Gentilly pour la même destination, Ste Anne de Beauport, à bord du vapeur l'Etoile.

Ces pèlerinages se font sous le patronage respectif du Rvd M. Marcoux, curé de Champlain et du Rvd M. Dostie, curé de Gentilly.

Le pèlerinage des Conférences St-Vincent de Paul des Trois-Rivières est aussi fixé au 30 juillet prochain. Des détails seront donnés dans un prochain numéro.

NECROLOGIE.

Nous enrégistrons avec regret la mort de Madame Henriette Ledroit épouse en premier mariage de feu Henri Dostie Ecr. et en second mariage de feu Frédéric Auger Ecr. Elle était la mère du Rvd M. Dostie curé de Gentilly, chez lequel la mort est venue l'atteindre au milieu de toutes les consolations de la religion et à l'âge avancé de 87 ans et 3 mois.

Tous les paroissiens de Gentilly et un grand nombre de MM. du clergé se sont pressés de venir partager le deuil du Rvd M. Dostie et, au jour des funérailles, le 21 courant, l'église pouvait à peine contenir la foule des fidèles, tandis qu'un chœur on remarquait M. l'Administrateur des Trois-Rivières, le Très Révd Chs. O. Caron, les Révds MM. Garceau, O. de Carufel, V. de Carufel, F. Tétrault, F. Béland, P. Bourassa, J.-B. Parent et Chs. E. Malhiot, etc., etc.

La levée du corps a été faite par le Rvd M. Thétrault et l'absoute chantée par M. l'Administrateur; le service a été chanté par le Révd Mess. Parent, avec diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Le Lt. Colonel DeFoy, H. Tourigny Ecr., N. P. D. Mailhiot Ecr. et P. Trétière, Ecr; les Dames dont les noms suivent portaient les coins du poêle: Madame J. Gandet, Madame F. Pepin, Madame S. Billy et Madame L. Brunel.

Nous nous joignons au nombreux amis de M. le curé de Gentilly pour lui offrir nos condoléances à l'occasion de la perte douloureuse qu'il vient de faire.

L'Etendard est prié de reproduire.

Nouvelles étrangères

Les rumeurs circulent dans Paris que le protêt du Pape au Président Grévy relativement aux affaires de l'Eglise en France a pris la forme d'une lettre personnelle, et il est regardé comme un avertissement de la plus haute importance.

Le procès de Louise Michel, pour émeute et pillage, s'est terminé samedi, la cour la condamnant à six ans de prison et à dix ans de surveillance de la part de la police.

Un journal anarchiste a rappelé au Président de la cour qui a sentencié Louise Michel, que le juge Bonjean avait été mis à mort par la Commune.

Quant aux difficultés qui existent entre la France et la Chine le marquis Tseng a déclaré que suivant son opinion les difficultés entre la France et la Chine seront arrangées à l'amiable. Le premier ministre Ferry a reçu une lettre du marquis disant que son départ de Paris pour Londres était dû à des affaires de famille, et qu'il retournera à Paris immédiatement si sa présence est nécessaire.

Une dépêche de Paris à New-York dit qu'à la Bourse, les affaires sont dans un état stagnant. Tous les efforts que l'on fait pour amener une hausse sont inutiles. Le crédit et la confiance publiques sont détruits. Les capitaux sont abondants, mais

toute confiance dans les placements semblent disparue. Un banquier Allemand nommé Erlanger fut accusé samedi, en police correctionnelle, de transactions malhonnêtes avec le Crédit Général Français qui entraînera avec lui celui de plusieurs autres institutions. L'affaire cause beaucoup d'excitation à la bourse. Les autorités semblent avoir reçu ordre de punir tous les banquiers dont on soupçonne la solvabilité. On a saisi beaucoup de documents à la résidence d'Erlanger qui est supposé être l'agent de Bismarck. On croit que des résolutions seront faites. Le crédit Lyonnais est dans un état précaire. La police a aussi rendu une visite à la banque d'Arbitrage et de Crédit avec laquelle Wilson, le gendre du président Grévy a des affaires.

Les nouvelles nous arrivent d'Allemagne que le Prince Bismarck a été attaqué par un rhume qui est resté attaché à ses poumons. Il a eu aussi une attaque de jaunisse. Il prend du mieux, mais ne sort pas encore de sa chambre.

La Chambre Basse de la Diète Prussienne a adopté les clauses qui restaient du projet de loi du gouvernement concernant les affaires ecclésiastiques. Le parti du centre a reçu une note du Vatican exprimant son approbation de l'attitude qu'il a prise durant la discussion du projet de loi dans la Chambre Basse.

Le choléra asiatique, vient de se déclarer en Egypte et menace de faire de nombreuses victimes.

Damiette est en quarantaine, et le trafic par chemin de fer se trouve complètement arrêté.

Une note du cardinal Jacobini, secrétaire papal, exprimait le regret que la Prusse ait préféré législater plutôt que négocier sur les affaires ecclésiastiques a été mise entre les mains du représentant de la Prusse au Vatican. Le protêt est seulement pour la forme. La Prusse a répondu d'une manière amicale.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement c'est au moins ce que dit le Citizens, a décidé de ne plus accorder pour le moment d'actions de terres aux compagnies de chemins de fer pour la colonisation dans le Nord-Ouest; et jusqu'à ce que les compagnies de chemin de fer constituées aient terminé leurs voies ferrées, il n'y aura plus de ventes de terres.

Si cependant, l'on juge nécessaire dans l'intérêt du pays, de faire de nouveau octrois on augmentera d'au moins cinquante cents par acre le prix des terres. On en est arrivé à cette détermination là, à cause de l'augmentation rapide de l'immigration dans le Nord-Ouest. Le gouvernement ne mettra pas en force avant quelques semaines, les nouveaux règlements des mines passés par le département de l'Intérieur. C'est pour que l'on puisse en discuter sérieusement la propos que le gouvernement retarde ainsi à les mettre en vigueur.

On invite tous les intéressés à se prononcer sur la question.

Les pluies, qui menaçaient de tant compromettre notre récolte ne sont pas bornées au Canada ni à l'Amérique. Elles se sont fait sentir aussi en Europe, et particulièrement en France. On rapporte que des orages ont encore éclaté ces jours derniers sur différents points de la France:

A Bordeaux, dit une correspondance, uneaverse s'est abattue comme une véritable trombe d'eau. Pendant plus d'une heure, la pluie a tombé avec tant de violence que les rues ont été transformées en rivières et la circulation des voitures a été interrompue. Un grand nombre de caves ont été remplies d'eau. Dans plusieurs endroits, les pavés de l'chaussée ont été entièrement désagrégés.

La quantité d'eau qui est tombée est vraiment extraordinaire. Le pluviomètre de la ville contenait après la bourrasque huit centième d'eau, ce qui représente en moyenne la huitième ou la neuvième partie environ de l'eau qui tombe sur Bordeaux pendant une année.

A Lons-le-Saulnier, la grêle est tombée avec beaucoup de violence; dans les localités voisines, à Savagnat, à Villeneuve, à l'Etoile, elle a causé des dégâts considérables.

A Amiens, un orage s'est déchaîné pendant plus d'une heure, les coups de tonnerre se sont succédés presque sans interruption au-dessus de la ville, accompagnés d'une pluie abondante qui, en quelques instants, a changé les ruisseaux des rues en véritables torrents.

Les communes suburbaines d'Angers ont été dévastées par la grêle; les récoltes ont été hachées.

Dans une ferme de la commune d'Ecoulant, on a trouvé, sur le bord d'un fossé, des grêlons agglomérés qui formaient un bloc compacte mesurant un mètre cube. Un morceau gros comme une boule ronde détaché de ce bloc de glace pesait encore 1,500 grammes, après avoir passé toute une journée de chaleur, et plusieurs grêlons détachés de cette masse ne pesaient pas moins de 28 grammes.

L'HOMME AUX SOUS—Il y a en ce moment-ci à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans le service de M. le docteur Berlin, un malade dont le cas pathologique mérite mieux qu'un fait divers; car cet individu, qui laisse loin derrière lui l'homme à la four-

chette, va être examiné par une délégation de l'Académie de médecine.

Il se nomme Louis Clarin, et demeure 17, rue des Acacias. De sa profession, il est ouvrier plombier, ouvrier intermittent par exemple, car, depuis qu'il se connaît, il a toujours été gris au moins deux jours sur cinq.

Or, le 16 avril dernier, il arriva que Louis Clarin, très gris comme de coutume s'échoua, aux environs de minuit, dans une brasserie de la rue Montmartre. Il demanda un bock et se mit à regarder cinq ou six jeunes gens, qui étaient assis en face de lui et qui paraissaient s'amuser beaucoup. On venait de rapporter à l'un la monnaie de cinq cents francs, et il parait avec ses camarades qu'il allait avaler les vingt-quatre louis qui se trouvaient sur la table.

Ceux-ci se récriaient. Saissant alors les deux douzaine de pièces d'or, le loustic fit semblant de les ingurgiter, une à une, avec tant d'adresse qu'on eût jugé qu'elles passaient dans son estomac. —Malheur! se mit à gronder Clarin entre ses dents... Ça avale de l'or pour épater le pauvre ouvrier... Attend voir, poser!

Et, tirant de sa poche une poignée de sous, il se mit à les avaler en roulant des yeux féroces et en faisant des grimaces extraordinaires. Il ne s'arrêta qu'au vingt-quatrième. Les sous étaient arrivés dans son estomac sans trop d'encombre; seulement, l'infortuné pochard n'avait plus de quoi payer son bock. Ce fut l'un des jeunes gens qui le régla.

Il s'était aperçu, en effet, de la singulière idée de l'ivrogne et, malheureusement s'en était tellement amusé, qu'il l'avait laissé aller jusqu'au bout.

Le patron du café, M. H. Gros, plus raisonnable que cette bande de fous, envoya immédiatement chercher un médecin, M. le docteur Lestrade, et l'ivrogne, qui nese plaignait d'ailleurs d'aucune souffrance et semblait tout fier "de ne pas s'être laissé enfoncer par les aristos," fut conduit d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

La première idée de tout le monde fut qu'il n'avait pas trois jours à vivre, et qu'il allait être empoisonné par le vert de gris. Mais, le 27 avril, il n'avait encore rien ressenti; il mangeait et buvait de grand appétit.

Le 20, il s'alita avec une migraine violente et des frissons dans tout le corps. Cet état maladif dura jusqu'au 7 mai.

Le 7, il déclara qu'il était tout à fait remis. Depuis ce moment, c'est-à-dire depuis treize jours, il va et vient sans apparence de douleur.

Il n'a pas mauvaise mine, mais sa langue est très chargée et il éprouve une soif inextinguible, qu'à sa vive contrariété on ne peut apaiser qu'avec du lait ou de la tisane.

On juge de l'extrême embarras du docteur Berein en présence de ce cas sans précédent et de l'intérêt avec lequel il ouvrirait l'homme aux sous. Cette jouissance scientifique lui est malheureusement refusée.

UNE VICTIME DE LA RAGE.—Il y a environ un mois, un épicier de la rue St-Mauville, à Angers, M. Catroux, s'amusa à caresser son petit chien qu'il avait retrouvé après six jours d'absence. Tout en jouant avec l'animal, il en reçut une légère morsure qu'il négligea de soigner.

Le chien atteint probablement de la rage, creva le lendemain. M. Catroux n'y fit nullement attention.

La semaine dernière, il apprit qu'on avait tué un chien enragé sur la place du Balllement; cette nouvelle et le souvenir de la mort de son fidèle animal lui causèrent tant d'impression qu'il tomba aussitôt malade et fut obligé de garder le lit.

Dès ce moment se déclarèrent les symptômes de la rage, et pendant les quatre jours de sa maladie, il éprouva d'atroces souffrances.

Quelques instants avant sa mort, il pria sa femme de faire monter ses enfants pour leur adresser ses derniers adieux, promettant qu'il ne leur ferait aucun mal. Les pauvres enfants embrassèrent leur malheureux père, qui resta très tranquille. Peu après il expira dans d'intolérables douleurs.

Nous trouvons dans une correspondance de l'Indo-Chine, publiée par le Temps, l'intéressante anecdote que voici:

Dans sa dernière tournée pastorale l'évêque de Ké-So, Mgr Puginier, n'a dû son salut qu'à la présence d'esprit d'un de ses hotes tonkinois. Voyageant seul par précaution et vêtu comme un Asiatique de condition moyenne, il se reposait dans un village chrétien, aux environs de Song Tai, lorsque dans la nuit des patiens annamites et chinois vinrent frappé à la porte de la maison.

—Le grand-prêtre des Français n'est-il pas chez toi? demandent-ils au propriétaire, qui vient de leur ouvrir et qui leur répond, en éclatant de rire:

—Ah! que l'esprit de Boudha vous a bien inspirés et quel honneur vous me faites! Voici ma torche; entrez tous venez voir l'évêque mitré, croisé, couvert des pieds à la tête de velours, de soie et d'or!

—Trève de plaisanterie, brave homme, nous voyons bien qu'il n'est plus chez toi; mais nous allons courir, pour le rattraper dans un des villages voisins.

Sur ce, les sacrificateurs disparaissent, non sans mangéer beaucoup d'avoir fait tant de pas et tant de bruit pour rien.

Lorsque le prélat, qui n'avait pas lais sé perdre un mot de ce colloque, deman da des explications à son hôte, dont les réponses ne l'avaient point de tout ras suré, celui-ci lui répondit avec le plus grand calme.

—Comme chez tous les mécréants de ce pays, noir dans le langage sérieux, veut dire blanc, si j'avais nié votre présence dans ma maison on l'aurait envahie, et j'aurais eu la tête coupée. C'eût été peu de chose, sans doute; mais à coup sûr vous auriez eu le même sort que votre prédécesseur. (Mgr Dix évêque de Tonkin, affreusement martyrisé au mois de juillet 1857).

Le chef des missions françaises se proposait de passer le lendemain par le village dont il venait d'entendre le nom sortir de la bouche d'un des bouddhistes. Aussi s'empressa-t-il de le dépester, en prenant, comme vous le pensez bien, la direction diamétralement opposée. Les bonzes et les mandarins annamites en auront été pour leurs frais.

NOUVELLES DU PORT.

ARRIVAGES.

Jun 25—Goëlette "P. Fortin" 78, capt Côté de Ste-Anne des Monts, bois de fusaux, Canada Thread Co. Bateau "St George", capt Delisle de Gentilly, foin pressé, L T Dorais, M P P. Goëlette "Marie-Louise" 89, capt Alexandre de Québec, sel et charbon de forge, Z Marchand. Bateau "Cultivateur" capt Hamelin de Ste-Anne, sous lest.

26.—Goëlette "Eugénie" 195, capt Caron de Sydney, N B le 11 juin, charbon pour la Cie du Gaz des Trois-Rivières.

DÉPARTS.

Jun 26.—Barge "Providence" 104, capt Lavallée pour Burlington, Vt, bois de sciage, Geo Baptist fils et Cie. Goëlette "P. Fortin" pour Ste-Anne des Monts sous lest.

27.—Bateau "Cultivateur" pour Ste-Anne de la Pérade, bois pour allumettes, Geo Baptist fils et Cie.

28.—Barge "Chs Alberic" 104, capt Langlois pour Whitehall, N Y, bois de sciage (merisier) G B Hall & Co.

Soumissions demandées.

Les Marguilliers de la paroisse de St Pierre les Becquets, voulant faire quelques réparations à leur église, invitent les entrepreneurs à venir donner leur soumission.

Ie Renovateur des cheveux de Hall.



Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des cheveux.

Platre! Platre!

A VENDRE.

Platre de Paris et à engrais

Maintenant en débarquement.

AUSSI :

CIMENT. - PRIX REDUITS.

ED. CAZEAU,

116, Rue St Paul,

QUEBEC.

21 Juin 1883.



VENTE AJOURNÉE DE BONNES TERRES ARABLES ET BIEN SITUÉES, DANS LA PROVINCE DU MANITOBA ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST DU CANADA.

A BRANDON, commençant mardi, le 30 jour de Juillet prochain, il sera offert en vente à l'enchère publique une partie des sections portant des numéros pairs, sises et situées le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans le Manitoba et dans le district territorial d'Assiniboia, et des sections portant des numéros pairs, situées entre la zone de 24 milles de la ligne princiale du chemin de fer Canadien du Pacifique et la limite internationale, et entre la Rivière Rouge et le Coteau ou Collines Sales (Dirt Hills).

TERRAINS HOULLIERS.

Il sera aussi offert en vente quelques-uns des terrains houillers sur la rivière Souris. Pour autres renseignements concernant les terres, la mise à prix, et les termes et conditions de vente, s'adresser au Bureau des terres fédérales, Winnipeg.

Par ordre, LINDSAY RUSSELL, Député du ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 8 Juin 1883.

Couvent des Ursulines

La distribution solennelle des prix aux élèves du Pensionnat des Dames Ursulines de cette ville, aura lieu le 25 courant à 2 heures P. M.



Corporation des Trois Rivières.

AVIS PUBLIC

Les listes des électeurs de cette cité, qualifiés à voter aux élections municipales qui se tiendront LUNDI, le DEUX de JUILLET prochain, sont maintenant préparées; tout électeur qui aura à se plaindre des dites listes, ou d'aucune d'elles, devra, d'ici à JEUDI, le QUATORZE JUILLET prochain, inclusivement, produire sa plainte contre la ou les dites listes, entre les mains du Secrétaire-Trésorier soussigné, à son bureau, en l'Hôtel-de-Ville; et les dites plaintes seront entendues et jugées par un comité nommé à cet effet par le Conseil de Ville, MERCREDI, le VINGT de JUILLET courant, à HUIT heures du soir.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier-du-Conseil. Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 8 juin 1883.

Dans l'affaire de P. H. A. GRAVEL, de la cité des Trois-Rivières, manufacturier de cigares et tabac-niste. Fallit.

Des soumissions seront reçues d'ici au sept juin prochain, au bureau de Arthur Olivier, avocat, No. 132 1/2 Rue Notre-Dame en la cité des Trois-Rivières pour le fonds de magasin, de la manufacture et aussi des créances du Fallit, le tout estimé comme suit :

Table with 2 columns: Item, Value. Stock de la manufacture \$1221.64, Stock du magasin 662.23, Montant des bons crédits 79.61, Propriété de la manufacture évaluée à \$800.00, Balance due sur cette propriété 600.00, Total 200.00 200.00 \$2,193.48

Les soumissions devront être pour argent comptant ou avec termes et garanties. La plus haute soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

J. M. DUFRESNE, Fidèle commissaire, Par ordre des créanciers. 132 1/2 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières 29 Mai 1883.

CHALoupES A LOUER!

M. TREFFLE DESLAURIERS ayant fait l'acquisition des chaloupes de M. Jos. Lavallée, à l'honneur d'annoncer à tous ceux qui désirent traverser à quelque heure que ce soit, de Trois-Rivières à Ste-Angele où ailleurs qu'il tiendra constamment à leur disposition des chaloupes et skiffs très confortables et de toutes grandeurs.

Les personnes qui désirent se livrer à l'amusement des promenades en chaloupes sur le fleuve, pourront aussi s'adresser au soussigné avec avantage. Prix très-modérés et satisfaction à tous.

TREFFLE DESLAURIERS, prop. 28 mai 83.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à LUNDI, le 11me jour de Juin prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour

SALLE D'EXERCICE,

MONTREAL,

pour additions et changements à la salle d'exercice à Montréal, d'après les plans et devis que l'on pourra voir à commencer de Lundi, le 28me jour courant, au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, ainsi qu'au Bureau de A. Baza, Ecr., Architecte, Montréal.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère. On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministère des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera conquis si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 25 Mai 1882.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné, que le soussigné, le Révérend Messire Narcisse Tessier, Prêtre, Vicaire, de la Cité des Trois Rivières, prend la qualité de légataire universel de feu Dame Marie Elizabeth Rouan dit Déransol, sous bénéfice d'inventaire, tel qu'antérieurement par sentence de l'Honorable Jean-Baptiste Bourgeois, un des Juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, résident aux Trois-Rivières, datée le douze Mai courant, sur requête à cette fin.

Trois-Rivières, 25 Mai 1883.

NARCISSE TESSIER, Prê Vic.

AVIS.

Le Soussigné a transporté son Bureau comme Notaire et Agent de la Seigneurie du Cap de la Madeleine, etc. etc., en celui de Pierre Deslattes Ecuyer N. P. ci-devant officier de Ezechiel M. Hart & Son, au No. 132 1/2 Rue Notre-Dame au Nord-Est des Magasins de Lajoie & Frère.

F. LOTTINVILLE, Trois-Rivières 18 Avril 1883.

BANQUE D'HOCHÉLAGA.

AVIS

Cette Banque informe ses déposants et le public en général qu'elle paie depuis le premier Janvier Courant, un intérêt de quatre pour cent sur les dépôts faits à son département d'Edargne.

P. E. PANNETON, Gérant. 27 Janvier 1883.

F. S. TOURIGNY, L. L. L.

AVOCAT

No. 118 RUE NOTRE-DAME. Résidence de J. B. L. Houllé, Ecr. Trois-Rivières, 13 Nov. 1882.

A LOUER.

Le superbe Hôtel situé sur la rue du Fleuve, occupé autrefois par M. Poliquin. Beau site, chambres spacieuses, et étable grande et confortable.

Des chambres peuvent être louées pour un Club ou pour des particuliers.

S'adresser à

P. E. PANNETON, Banque d'Hochélag.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI, le 17me jour de JUILLET prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour toit en fer au-dessus de la salle d'exercice, Montréal, Québec," pour la construction d'un toit en fer au-dessus de la salle d'exercice, à Montréal, Qué.

On pourra obtenir à ce Bureau des formules de soumission et devis, et avoir tous les renseignements nécessaires, à commencer de Mardi le 29me jour courant. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministère des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera conquis si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 Mai 1883.

EXAMENS DU SERVICE CIVIL.

LES prochains examens pour l'admission au service civil commenceront aux endroits nommés dans l'acte concernant le service civil; excepté à Victoria, C. B., mardi le 12 juin, à 9.30 heures, a. m., et à Victoria, C. B., mardi, le 26 juin, à la même heure. Les demandes devront être envoyées au secrétaire du bureau des examinateurs du service civil avant le 15 mai.

Les candidats qui ont passé les examens préliminaires en novembre dernier, ne sont pas tenus d'en passer encore, et les candidats qui ont passé les examens de suffisance peuvent en passer sur des sujets facultatifs sans se présenter de nouveau aux examens de suffisance.

Il ne sera pas requis de nouveaux certificats d'âge de santé et de bonne conduite, des candidats compris dans les deux dernières classes, mais il devra être payé un honoraire de \$200 et le secrétaire devra être informé de leur intention de se présenter.

P. LESUEUR, Secrétaire du bureau des examinateurs.

SPRUCINE!

Préparation véritable de Gomme d'Épinette, de Cerisier sauvage et Marrube, (Horum).



Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Grippe et de toutes les maladies de la Gorge et des Pouxmons. Prise avec de l'Huile de Foie de Morue, dès les premiers symptômes de la Concomption, elle est d'une valeur incalculable.

LA "SPRUCINE," COMME REMÈDE CONTRE LE RHUME, N'A PAS D'EGALE.

C'est un article tout différent des composés de Gomme d'Épinette, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la SPRUCINE; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe portent la marque de fabrique.

A vendre partout à 25c et 50c la bouteille.

B. E. MGALE, Chimiste, 301, rue Saint-Joseph, Montréal.

1er février 1883.

Dissolution de société.

La société existant sous le nom de M. Guillet & Cie est dissoute de ce jour de consentement mutuel. Les affaires continueront comme par le passé au nom de M. GUILLET.

Trois-Rivières, 27 avril 1883.



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour la construction de bassins près des Ecluses St. Gabriel," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi le 6me jour de Juin prochain, pour la construction de DEUX CALES ou BASSINS, sur le côté nord du Canal Lachine, à Montréal.

On pourra voir à ce bureau et au bureau du Canal Lachine, Montréal, les plans et devis des travaux à faire dès et après MARDI, le 22me jour de MAI prochain; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs doivent se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées. Un chèque de Banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission; ce chèque sera conquis si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire au prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 21 Avril 1883.

COMPAGNIE DE

TELEPHONE DE BELL.

Nous avons nommé M. Samuel Trannaman, Agent de notre compagnie pour la ville des Trois-Rivières. Toutes les personnes qui désireraient se procurer des appareils téléphoniques devront en conséquence s'adresser à ce Monsieur qui donnera toutes les informations et fera tous les arrangements avec la même autorité que la Compagnie.

THE BELL TELEPHONE CO.

Imprimé par G. DESILETS & FRERE, Editeurs-Propriétaires, 40, coin des rues St-Pierre et Bonaventure.

Semences Nouvelles.

Graines de Jardin, de Champs et de Fleurs.

Notre assortiment de GRAINES FRAICHES est en magasin et étale, et sou s m mes convaincu que ces graines donneront satisfaction. Notre Graine de GROS OIGNONS ROUGES est quelque chose d'extra cette année.

REMEDE SAINT-CYR, le remède populaire qui guérit le Rhume, la Toux, etc. 25c. LES PILULES BOWMAN, remède spécifique contre Indigestions et Constipations, es purgatif agréable qui n'empêche pas de vaquer aux affaires. 25c. REMÈDE DR DUNN, spécifique contre les Rhumatismes. 50c. POUDRE EPIZOOTIQUE (condition fraîche. 25c.

Assortiment général de drogues, articles chimiques, médecines patentées et propriétaires. Bandages Herniaires, etc., etc.

ECHECNER & WILLIAMS CHIMISTE

TROIS-RIVIERE

26 Mars 1883.

Présents pour le Million!

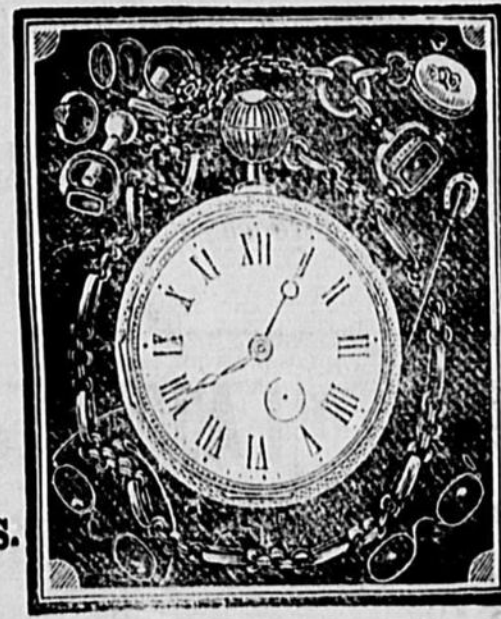
—AU—

No. 29

RUE

DU PLATON

Trois - Rivières.



No. 29

RUE

DU PLATON

Trois - Rivières.

ALLEZ IMMEDIATEMENT FAIRE VOTRE CHOIX DES ARTICLES SUIVANTS :

Montres en Or et en Argent, Chaines en Or et en Argent, Bijouteries de tous les patrons, en Or et Argent, Sets en Jais, Bracelets, Cannes à Pommeaux d'Or et d'Argent. Lunettes en Or et en Argent (de Lazarus & Morris), Horloges et Pendules Françaises, Boîtes à Ouvrage, Statuettes en Bronze, Articles en Argent Plaqué (Plated Ware) solide, de première qualité, Porte-Cartes, et des milliers d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

RESPECTUEUSEMENT,

P. M. CONNER,

Importateur de Montres et Bijouteries,

29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.

7 Décembre 1882.—2m

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné désire informer ses amis et le public qu'il est agent pour Trois-Rivières et le district pour les célèbres

COUVERTURES EN CIMENT

qui ont jusqu'à présent donné pleine et entière satisfaction à tous ceux qui en ont fait l'essai pour leurs demeures.

Ces couvertures sont adoptées aux toitures plates et sont garanties pour 7 années, 3 mois après qu'elles ont été posées, elles deviennent aussi fortes que la pierre. L'Éprouve a été faite l'automne dernier à l'Hotel St-James et a pleinement satisfait.

Pour informations plus complètes s'adresser à HUBERT DUSSEAULT, Entrepreneur.

Trois-Rivières, 2 avril 1883.

Glace Glace

Le soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il fournira la glace à la prochaine saison d'été. Croyant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement qu'il a eu depuis six ans.

Il garantit fournir à ses pratiques.

DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE

régulièrement à domicile.

PRIX 1883

Pour la saison depuis le 1er Mai au 1er Octobre, livré ou les jours. 10 lbs. par jour (pour la saison) \$4.00, 30 lbs. do " " 5.00, 60 à 60 do " " 10.00, 30 lbs. do (pour un mois) 1.25

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de Mai et la balance durant la première semaine d'Août.

Le soussigné, comme le public verra par les conditions ci-dessus, conserve les prix; du passé. Dans le cas où quelqu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace à aussi bon marché que qui que ce soit.

T. LEMAY, Trois-Rivières, 15 déc. 1882.—2m.

LEFEBVRE & BRINDAMOUR

BARBIERS-COIFFEURS,

RUE DU FLEUVE

Ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques qu'ils sont maintenant installés, porte voisine de leur ancien atelier, et en état d'offrir les mêmes garanties, le même confort que dans les meilleures maisons de Montréal.

AUX MEMES PRIX QUE PAR LE PASSE.

Une visite est sollicitée. Le personnel et l'ameublement ne laissent rien à désirer et les pratiques les plus difficiles y trouveront pleine et entière satisfaction. LES PRIX NE SONT PAS CHANGES.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à n'importe quel endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTHERSPOON, Gérant. Trois-Rivières, 16 février 1881.

POISSON ! POISSON ! !

500 QRTS HARENGS No. 1 (gros) 800 " HARENGS No. 1 (petits) 600 " MORUE VERTE. GRANDE MORUE MORUE SECHE.

100 QRTS SAUMON, TRUITE, ANGUILLES, &c.

HUILE DE LOUP-MARIN, HUILE DE MORUE

A BAS PRIX.

J. B. RENAUD & Cie,

No. 82, RUE ST-PAUL—QUEBEC.

20 BONS MENUISIERS

TROUVERONT DE L'EMPLOI A LA

FABRIQUE DE PAPIER ROLLAND

A ST JEROME.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

—RT—

MARCHAND A COMMISSION.

M. Mailhot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompt attention possible.

Bureau d'affaires à GENTILLY, Gentilly, Mars 1883.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

Manufacture Canadienne.

Remillard & Morrissette

NO. 29, RUE ST. GEORGE

Trois-Rivières.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machineries pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations, etc.

Spécialité pour la confection des roues turbines de Leffels.

On sollicite l'encouragement du public.

13 avril 1882.—1a.

Grand Avantage.

Bois de sciage de toute qualité A VENDRE.

MM. J. A. Robitaille & fils, de Ste-Flore, informent le public que leur nouveau moulin à scie devant entrer en opération dans peu de jours, et qu'ayant un stock considérable de billots de première qualité de merisier et bois blanc, frêne, pin, épinette, sapin, ils seront en état de fournir aux entrepreneurs et aux ouvriers toutes les qualités et quantités de bois nécessaires à leurs travaux.

Toutes personnes qui auront besoin de ces bois sont priées de donner immédiatement leurs ordres, accompagnés du devis spécifiant la qualité et quantité des bois désirés. On fera connaître immédiatement les prix de la commande, et sur réponse affirmative des acheteurs leurs ordres seront exécutés avec fidélité et sous le plus court délai.

L'établissement n'est qu'à une distance de quarante arpents de la station des Piles.

Adressez vos ordres à

J. A. ROBITAILLE & FILS, Ste-Flore.

15 Mars 1883.

AVIS.

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Olivier Déchêne, en son vivant rentier, sont priées de présenter leurs comptes dûment certifiés à l'exécuteur-testamentaire, M. Ls. Morrissette peintre, 23 rue St Georges, d'ici à un mois, et celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler dans le même délai.

Ls. MORRISSETTE, Exécuteur-Testamentaire, 23 rue St Georges.

Trois-Rivières, 16 Mars 1883.

A LOUER.

Plusieurs hangars, à un seul, et à deux étages, sous le Boulevard Turcotte, réparés à neuf, et à l'épreuve de l'eau, sont à louer. Possession immédiate, ou au premier mai prochain.

S'adresser à OL. ON. DESILETS, Agent Cie N. R. & Ontario.

Les Trois-Rivières, 9 Février 1883.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'EMBALLAGE, Etc., Etc., Etc.

Le tout aux prix les plus bas.

JAMES DEAN.

Trois-Rivières, 6 Août 1872.



AVIS PUBLIC.

CORPORATION

DE LA

Cité des Trois-Rivières.

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Les Taux de l'Eau pour le trimestre prochain seront d'as et payables d'avance au Comptable de l'Aqueduc en son bureau durant le mois d'Avril 1883.

L'approvisionnement d'eau sera discontinué à tous ceux qui n'auront pas payé avant le premier Mai 1883.

L. T. DESAULNIERS, Comptable A. T. R.

HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 30 Mars 1883.

BUREAU DE POSTE

TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLER, ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include destinations like Montréal et Ouest, Yamachiche, Rivière-du-Loup, Maskinongé, Berthier & Sorel, etc.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Les lettres enregistrées doivent être mallées 15 minutes avant le départ de chaque maille.

C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMÈDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'ampoules. Lisez LES PREUVES CI-JOINTES.

DU COLONEL L. T. FOSTER.

Youngstown, Ohio, 10 Mai, 1880.

Dr. J. B. Kendall & Cie, Messieurs.—J'avais un poulain de Hambleton de valeur auquel j'attachais un grand prix. Il eut un gros spavin à l'un des jarrets, et un plus petit à l'autre, ce qui le rendit très boiteux. Je le mis sous les soins de deux vétérinaires qui ne purent le guérir. Un jour, l'annonce du Kendall's Spavin Cure me tomba sous les yeux dans le Chicago Express. Je résolus immédiatement de l'essayer. J'en fis venir trois bouteilles par nos pharmaciens d'ici